



Résultats du troisième trimestre

Juillet à septembre 2012

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses cinq buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie. Vous pouvez vous procurer le *Plan stratégique et évaluation des risques 2012-2017* en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Table des matières

Buts stratégiques	2
La sécurité	4
L'équilibre	5
Le service	7
La reprise du travail	8
La satisfaction et l'engagement des employés	9
Évaluation des risques	10
Priorités législatives et en matière de politiques	11
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	13
Notes et coordonnées	15

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick.

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

Valeurs

Nous sommes engagés à offrir à chaque client des services prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous offrons des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une orientation claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Buts stratégiques

- Cible atteinte
- Cible non atteinte

La sécurité

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

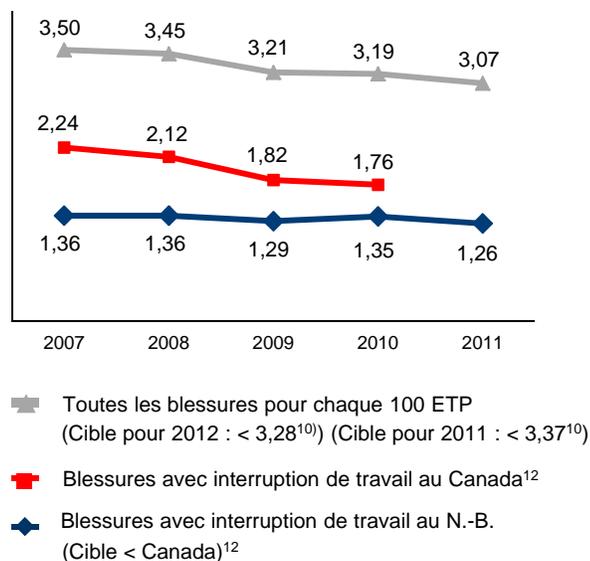
Cibles annuelles

- Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.
- Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.

Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Remarque : Nouvelle cible approuvée par le conseil d'administration en 2012. L'indice sera établi pour 2013.

Taux de blessures
(Blessures pour chaque 100 ETP)



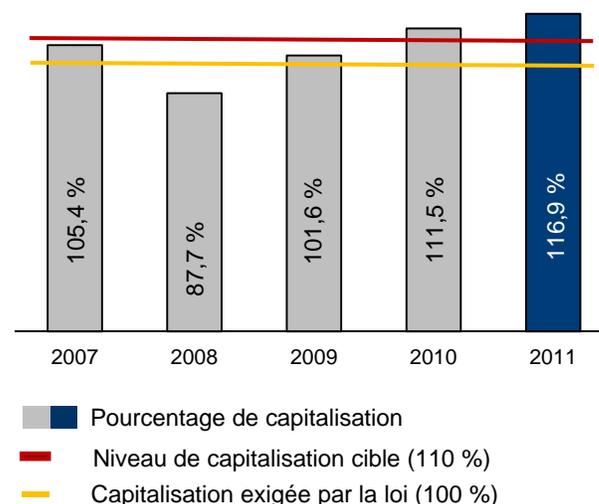
L'équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

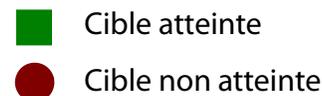
Cible annuelle

- Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Pourcentage de capitalisation¹



Buts stratégiques



Le service

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

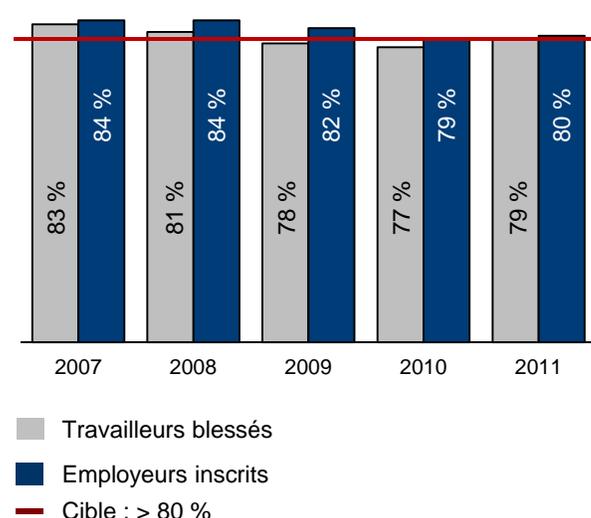
Cible annuelle

Le conseil d'administration a approuvé l'élaboration d'une nouvelle cible pour 2013.

Cible pour 2011

 Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

Satisfaction des clients¹



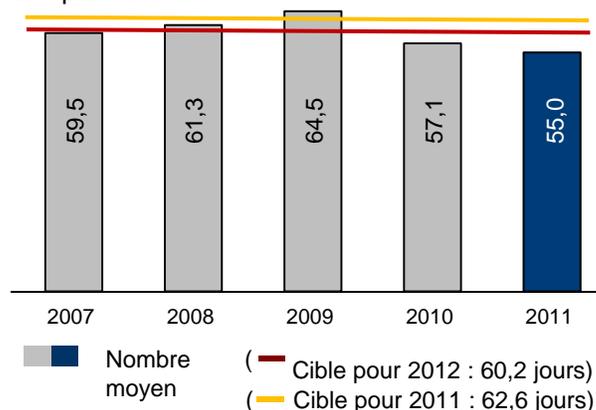
La reprise du travail

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

Cible annuelle

 Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations¹⁰



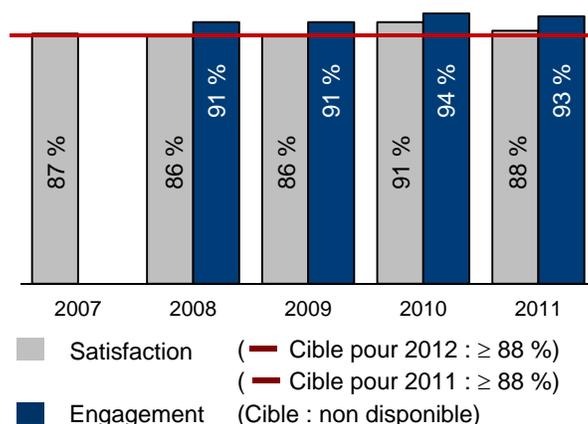
La satisfaction et l'engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

Cible annuelle

 Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

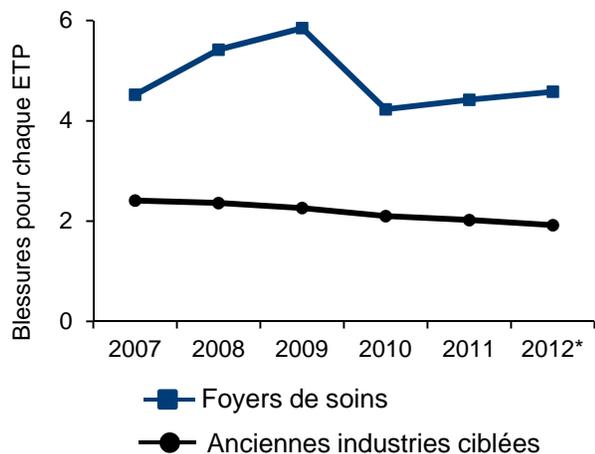
Pourcentage d'employés satisfaits et engagés¹



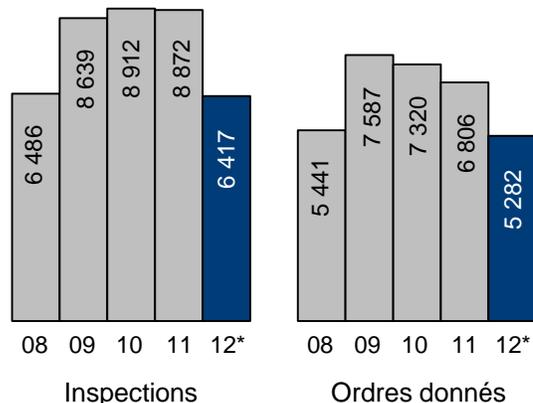
¹⁰La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

La sécurité

Taux de blessures avec interruption de travail des industries ciblées^{2, 10, 11}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Conformité à la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

- À la fin de septembre 2012, le taux de blessures de la province s'élevé à 2,99 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la cible de 3,28 pour 2012.

Industries à risque élevé

- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - les supermarchés ne comptent plus parmi les industries ciblées actuelles puisque leur taux de blessures a diminué et est maintenant stable. On continuera à les surveiller dans le cadre du groupe des anciennes industries ciblées;
 - le taux de blessures avec interruption de travail pour l'industrie ciblée actuelle, c'est-à-dire les foyers de soins, se chiffre à 4,58 blessures par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 4,89;
 - le taux de blessures avec interruption de travail des anciennes industries ciblées se chiffre à 1,92 blessure par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 2,23.

Culture de travail sécuritaire

- Travail sécuritaire NB a organisé et accueilli le Sécurijour de Progressive Agriculture^{MD}, qui a pour but de renseigner les jeunes sur la santé et la sécurité à la ferme. L'activité a compté 763 participants, y compris des élèves, des enseignants et des bénévoles.
- Travail sécuritaire NB a accueilli sa 32^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité, qui a compté 677 délégués. La conférence a présenté des conférenciers intéressants, y compris :
 - Shelagh Rogers, qui a parlé de sa lutte personnelle contre la dépression;
 - Luis Sanchez, qui a discuté de la création de la sécurité au travail à titre de valeur.

Intervention au niveau des entreprises

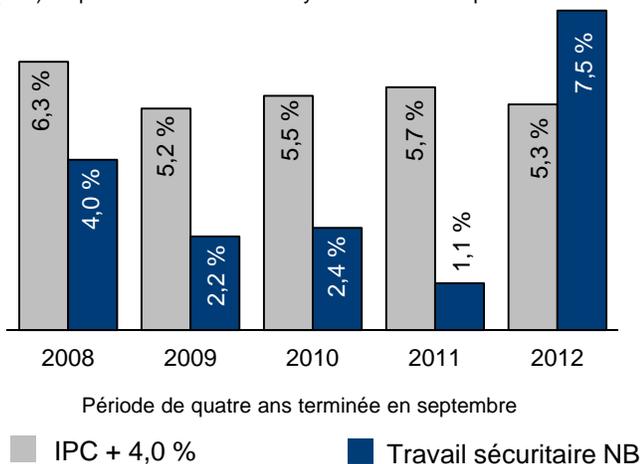
- Travail sécuritaire NB concentre son attention sur certaines entreprises en fonction de leur nombre de blessures ainsi que celui du groupe d'industries. Cette attention accrue favorise la création d'une infrastructure de santé et de sécurité durable chez ces entreprises ciblées. Au mois de septembre 2012, le taux global de blessures de ces industries se chiffre à 5,63 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 7,44.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

L'équilibre

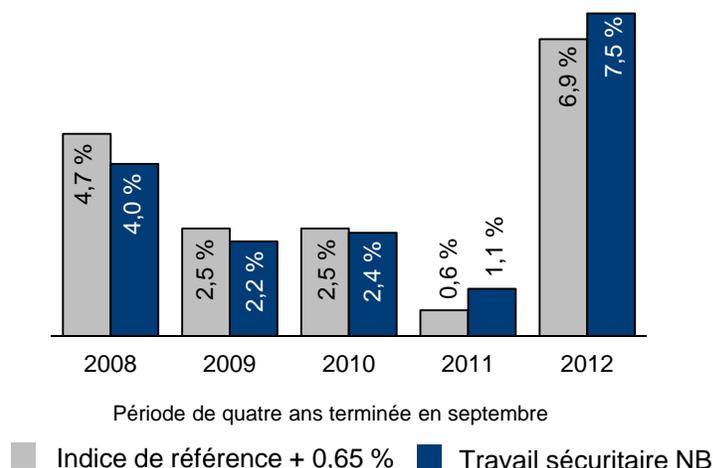
Objectif de rendement n° 1⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 % sur une moyenne mobile de quatre ans.



Objectif de rendement n° 2⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65 %¹³ sur une moyenne mobile de quatre ans.



Gestion des placements rigoureuse

- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une augmentation de 3,44 % au troisième trimestre de 2012 et une augmentation de 7,89 % à ce jour au 30 septembre 2012. Les marchés des actions internationales ont connu une amélioration au troisième trimestre lorsque la Réserve fédérale américaine a lancé son programme QE3, promettant d'acheter les titres hypothécaires jusqu'à ce que le taux de chômage s'améliore considérablement. Les actions canadiennes ont affiché un rendement de 7,0 % pour le trimestre. Les actions américaines ont produit un rendement de 2,7 % (CAD). Les actions internationales (EAFE) ont connu une augmentation de 3,2 %. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir un niveau de pleine capitalisation et une discipline quant aux placements lors de conditions volatiles des marchés.

Gestion financière rigoureuse

- Le revenu tiré des cotisations pour le troisième trimestre de 2012 a été 0,9 million de dollars de plus que le montant prévu, et 18,4 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Cette diminution était surtout attribuable à la baisse du taux de cotisation moyen, qui est passé de 2,00 \$ en 2011 à 1,70 \$ en 2012.

Le revenu des placements pour le troisième trimestre a été 5,3 millions de dollars de plus que prévu. Le taux de rendement à la fin du troisième trimestre s'est chiffré à 7,89 %, comparativement à un taux de rendement prévu au budget de 5,34 %, et à un taux de rendement de -2,48 % à la fin du troisième trimestre de 2011.

Le total des dépenses pour le troisième trimestre de 2012 était inférieur de 16,6 millions de dollars au montant prévu au budget et de 11,8 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Les frais engagés au titre des réclamations étaient 13,3 millions de dollars de moins que le montant prévu au budget, et 12,8 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Cette diminution était attribuable à la tendance à la baisse du nombre de blessures et de la durée des réclamations. La diminution du nombre de blessures continue à avoir un effet positif sur les coûts des réclamations à la fin du troisième trimestre de 2012. Les frais d'administration et du Tribunal d'appel, ainsi que les obligations prévues par la loi étaient inférieurs de 3,3 millions de dollars au montant prévu au budget et 0,9 million de dollars de plus que l'exercice précédent. Ces résultats ont donné lieu à un excédent net de 59,5 millions de dollars pour la période comparativement à un excédent net prévu de 10,0 millions de dollars. Le pourcentage de capitalisation à la fin du troisième trimestre de 2012 s'est chiffré à 121,9 %, comparativement à 106,9 % à la fin du troisième trimestre de 2011.

L'équilibre

Gestion financière rigoureuse

- Les états financiers reflètent l'effet d'une récente décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick relative aux prestations de retraite du Régime de pensions du Canada. On estime que l'effet sur les coûts des réclamations se chiffre à 5,3 millions de dollars. De ce montant, 1,1 million de dollars a trait aux employeurs tenus personnellement responsables et n'a pas d'incidence sur les états financiers.

Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 13 et 14.

Taux de cotisation

- Le taux de cotisation moyen provisoire de 2013 se chiffrera à 1,44 \$ par tranche de 100 \$ des salaires. Il s'agit d'une réduction de 15 % par rapport à 1,70 \$ en 2012. Une bonne position de capitalisation ainsi qu'une diminution des coûts des réclamations ont justifié une réduction du taux moyen. Grâce à cette réduction, la cotisation d'environ 13 500 activités d'employeur diminuera ou demeurera stable en 2013.

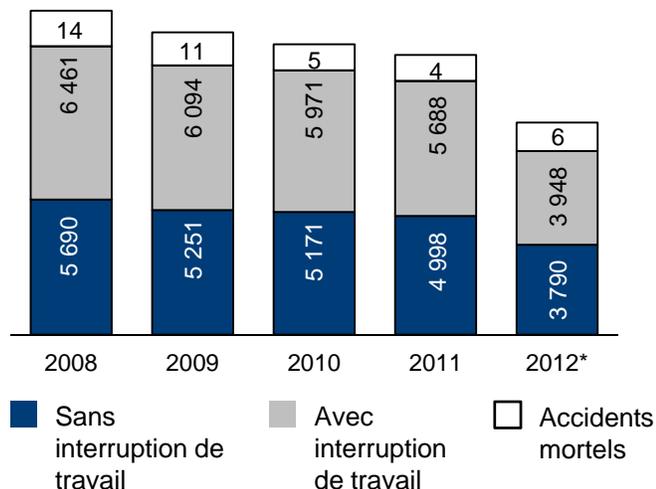
Gouvernance

- Dans le cadre de son engagement continu envers le perfectionnement professionnel, le conseil d'administration a participé à :
 - une retraite pour discuter de la gouvernance, de la planification stratégique et des obligations prévues par la loi;
 - une séance de formation en matière d'investissement afin de l'aider à remplir ses responsabilités en matière de surveillance liées à la caisse des accidents.
- Bill Oliver a été nommé vice-président du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB le 5 septembre 2012 pour un mandat de quatre ans.
- Vous pouvez vous procurer le *Rapport aux intervenants 2011* en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Le service

Réclamations acceptées selon la catégorie^{2, 6, 7}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



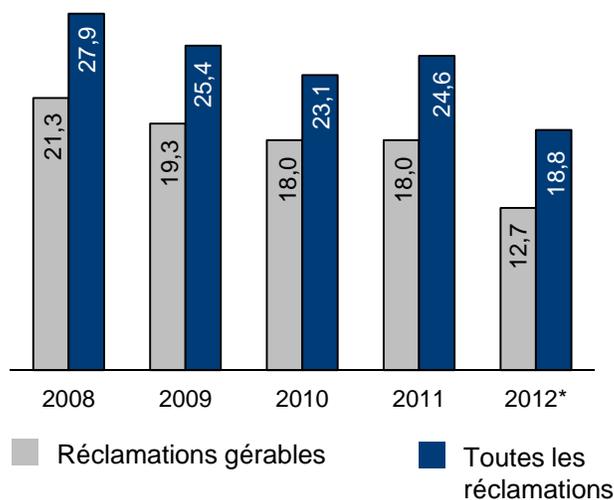
Volume de réclamations

- À ce jour, le volume de réclamations a diminué de 2,7 % par rapport à la même période en 2011; le nombre de réclamations sans interruption de travail a augmenté légèrement de 1,7 %; et les réclamations avec interruption de travail ont diminué de 6,8 %.

Mesurer et évaluer la satisfaction des clients

- À la suite d'un processus concurrentiel, Travail sécuritaire NB a retenu les services de MQO Recherche en vue d'élaborer un nouvel outil pour mesurer la prestation de services. L'outil permettra au conseil d'administration de déterminer s'il atteint son but en matière de service.
- Une société de recherche indépendante a effectué un sondage auprès des Néo-Brunswickois pour mieux comprendre le degré de reconnaissance de l'image de marque de Travail sécuritaire NB et mesurer le degré de rappel des annonces télévisées qui faisaient la promotion de la sécurité au travail. Des personnes qui ont participé au sondage :
 - 54 % connaissaient bien ou quelque peu Travail sécuritaire NB;

Jours écoulés avant le premier chèque de prestations^{2, 5}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



- 52 % ont indiqué que Travail sécuritaire NB était un organisme gouvernemental;
- 24 % de tous les Néo-Brunswickois et 32 % des Néo-Brunswickois occupant un emploi se sont rappelés des annonces de Travail sécuritaire NB.

Jours écoulés avant le premier chèque

- Le nombre de jours écoulés avant le premier chèque a légèrement diminué à ce jour pour les réclamations gérables et a augmenté de 1,3 jour (7,4 %) à ce jour pour toutes les réclamations comparativement à 2011.

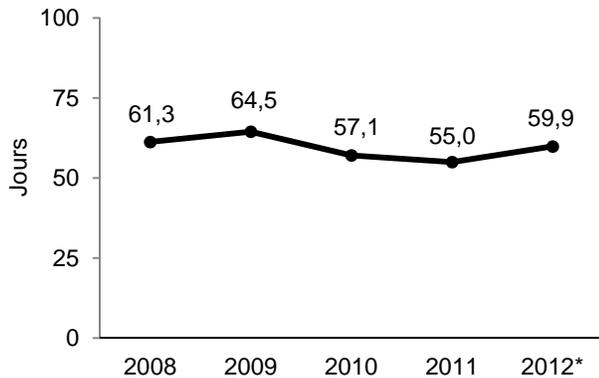
Aider les clients à naviguer dans le système

- Le Tribunal d'appel a reçu 580 demandes d'appel, soit une diminution de 0,2 % comparativement au même trimestre de 2011. Il a également résolu 585 appels, soit une augmentation de 2,6 % par rapport au même trimestre de 2011.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

La reprise du travail

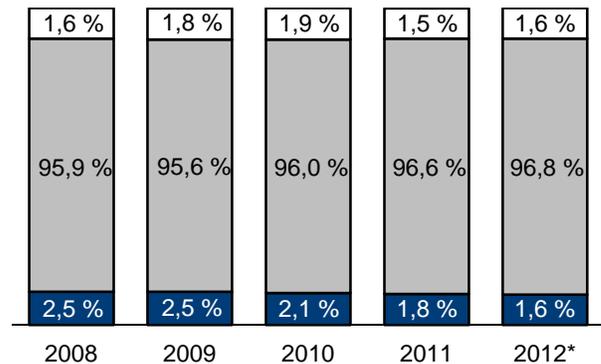
Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



● Clients ayant un but quant à la reprise du travail

Réclamations avec interruption de travail réglées^{2, 10}

But quant à la reprise du travail et prestations complètes d'invalidité à long terme
(Annuel / Cumulatif à ce jour)



■ Prestations complètes □ N'ont pas repris le travail d'invalidité à long terme
■ Repris le travail / Même situation d'emploi qu'avant l'accident

Cible annuelle à ce jour

- À la fin de septembre 2012, le nombre de jours pendant lesquels les travailleurs blessés ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations est inférieur à la cible de 2012, soit 60,2 jours.

Gestion médicale de cas

- Le portail à l'intention des cliniques de physiothérapie que Travail sécuritaire NB a lancé compte 267 utilisateurs à ce jour. Le service continue de s'élargir, et un formulaire en ligne sur le conditionnement au travail a été ajouté, lequel présente :
 - un menu défilant convivial;
 - un sommaire qui donne aux médecins des données pertinentes pour la prise de décision quant à la reprise du travail.

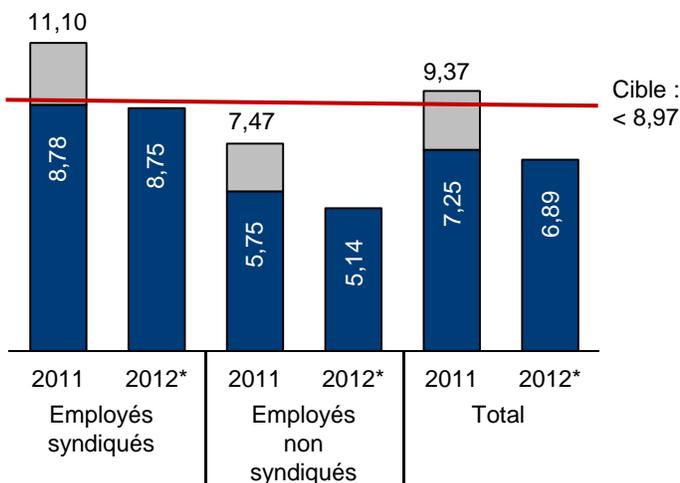
Le formulaire rempli fournit à Travail sécuritaire NB des données codifiables qui facilitent l'analyse des résultats selon les blessures, les conditions ou les fournisseurs.

Meilleures pratiques en matière de gestion de la reprise du travail

- Travail sécuritaire NB a organisé des ateliers sur les capacités fonctionnelles à l'intention des physiothérapeutes. Lors des ateliers, on a avisé les physiothérapeutes des renseignements dont Travail sécuritaire NB avait besoin pour prendre des décisions relatives à la reprise du travail, soit des données entre autres sur :
 - l'évaluation des fonctions;
 - la corrélation entre le rendement du client et les résultats cliniques;
 - l'évaluation du rendement relativement aux exigences d'emploi principales;
 - la suggestion de modifications du travail pour faciliter une reprise du travail transitoire.

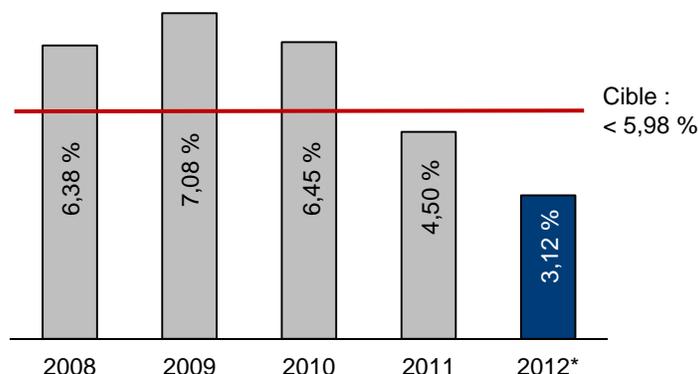
La satisfaction et l'engagement des employés

Jours d'absence^{3, 8}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



■ Cumulatif à ce jour ■ Annuel

Roulement du personnel^{3, 9}
Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Santé, sécurité et mieux-être

- Une réclamation sans interruption de travail d'un employé de Travail sécuritaire NB a été acceptée en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, soit un total de trois réclamations à ce jour.
- Parmi les activités organisées dans le cadre du plan de santé et de sécurité au troisième trimestre, on retrouve :
 - la détermination des besoins en formation des membres du comité mixte d'hygiène et de sécurité;
 - la recommandation de logiciels d'ergonomie à être installés sur les ordinateurs de Travail sécuritaire NB;
 - l'inspection de systèmes de sécurité dans les bureaux de région.

Satisfaction et engagement des employés

- Une tierce partie indépendante a effectué le sondage annuel sur la satisfaction des employés de Travail sécuritaire NB au troisième trimestre afin de mesurer la satisfaction dans les secteurs suivants :
 - la direction de l'organisme;
 - le milieu de travail;
 - la communication;
 - la satisfaction au travail;
 - la surveillance;
 - l'engagement des employés;
 - la rémunération;
 - l'avis en ce qui concerne Travail sécuritaire NB en tant qu'un bon employeur.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au troisième trimestre, 26 postes ont fait l'objet d'un concours, dont 23 étaient des postes permanents. Neuf de ces postes ont donné lieu à une promotion interne.
- On établit des plans individuels de perfectionnement des employés pendant le processus de gestion du rendement. De plus, le Service des ressources humaines offre des activités générales de perfectionnement professionnel, y compris :
 - l'orientation de nouveaux employés;
 - une formation sur l'utilisation plus efficace d'Outlook;
 - l'orientation des responsables relativement aux questions de relations du travail et de rémunération.
- Un employé s'est joint au programme des chefs de demain.

Gestion de l'incapacité au travail

- Travail sécuritaire NB a appuyé trois employés participant à un programme de reprise graduelle du travail qui a permis à deux des trois employés de reprendre toutes leurs tâches. L'autre employé poursuit toujours le programme.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts, et y réagit.

Mises en garde de la direction

Travail sécuritaire NB continue à gérer et à analyser l'incidence d'une récente décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick relative aux prestations de retraite du Régime de pensions du Canada. Les états financiers reflètent l'incidence de cette décision sur les coûts des réclamations, qu'on estime se chiffrer à 5,3 millions de dollars. De ce montant, 1,1 million de dollars a trait aux employeurs tenus personnellement responsables et n'a pas d'incidence sur les états financiers.

	Niveau	Stratégie
Risques liés au mandat unique		
Équilibrage des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Prudence nécessaire	Réduire
Équilibrage des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation	Prudence nécessaire	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Prudence nécessaire	Réduire
Planification de la relève des membres du conseil	Prudence nécessaire	Réduire
Divergences entre les décisions du Tribunal d'appel et les politiques du conseil	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Acceptable	Réduire
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Inacceptable	Réduire
Niveau de capitalisation	Inacceptable	Réduire
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
Risques opérationnels		
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Risques externes		
Augmentation des blessures liées à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs	Acceptable	Accepter
Nouvelles industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
Protection de l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter

Priorités législatives et en matière de politiques

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

Priorités de 2011-2012 approuvées au premier trimestre de 2012	Date d'achèvement
Politique n° 21-400 – Réadaptation	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 29-501 – Fournisseurs d'aide médicale	Le 26 janvier 2012
Politique n° 21-402 – Modifications apportées au véhicule	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 49-200 – Distribution des transcriptions et des enregistrements des audiences devant le Tribunal d'appel	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 49-310 – Distribution des décisions du Tribunal d'appel	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 29-555 – Subvention destinée à la qualité de vie	Le 16 février 2012
Politique n° 34-200 – Objectifs de placement	Le 12 mars 2012
Priorités de 2012-2013 établies en avril 2012	Date d'achèvement
Gouvernance et administration	
Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB (examen annuel)	Le 31 mai 2012
Politique n° 41-004 – Gouvernance – Élaboration et évaluation des politiques	
Politique n° 41-007 – Protection de la vie privée et sécurité des données	
Politique n° 41-012 – Gouvernance – Équilibrage des décisions	Le 31 mai 2012
Politique n° 33-000 – Ressources humaines	
Politique n° 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements	
Politique n° 37-100 – Stratégie financière à long terme	
Évaluation et engagement	
UNE NOUVEAUTÉ – Affectation de ressources à l'élaboration d'un nouvel outil pour le sondage sur la satisfaction de la clientèle	
Aide médicale et appareils de réadaptation	
Politique n° 21-403 – Modifications apportées au domicile	
Politique n° 25-003 – Soins à domicile et indépendance	
Politique n° 25-007 – Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation	
Barème des frais n° 29-510 – Lunettes prescrites	
Barème des frais n° 29-550 – Allocations pour soins personnels	
Barème des frais n° 29-551 – Prothèses auditives et piles	
Politique n° 25-010 – Conditions personnelles non indemnissables qui entrent en jeu pendant la réadaptation	
Admissibilité et prestations	
Politique n° 21-211 – Période d'attente de trois jours	
Politique n° 21-215 – Suppléments à l'indemnité	
Politique n° 21-208 – Travailleurs âgés de moins de 21 ans (modification législative en ce qui a trait aux stagiaires)	
Politique n° 21-112 – Critères d'admissibilité – Perte d'audition	

Services aux employeurs

Politique n° 21-300 – Attribution des coûts de réclamation
Politique n° 23-100 – Inscription des employeurs
Politique n° 23-200 – Salaires assurables
Politique n° 23-300 – Classification des employeurs
Politique n° 23-305 – Administration des activités à l'extérieur de la province
Politique n° 23-400 – Vérification des comptes d'employeurs
Politique n° 23-500 – Paiement de la cotisation des employeurs
Politique n° 23-600 – Établissement des taux de cotisation de base
Politique n° 23-605 – Système d'évaluation de l'expérience
Politique n° 23-607 – Transfert / Partage de l'expérience des coûts des réclamations
Politique n° 23-703 – Cotisation fondée sur une sous-estimation ou une sous-déclaration des salaires
Politique n° 23-704 – Late Filing Penalty
Barème des frais n° 29-301 – Cotisation des volontaires

Priorités législatives

Décisions du Tribunal d'appel en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*

Modifications à l'allocation de décès

Le 31 mai 2012 –
Modifications
recommandées au
gouvernement par le
conseil d'administration

Approbation de règlements par le conseil d'administration

Dispositions générales en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*

Comité technique pour représenter l'industrie de la construction

Hygiène du travail / Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Règlements régissant les opérations forestières

Traitement du gaz naturel liquéfié

UNE NOUVEAUTÉ – Usage des aiguilles sécuritaires

UNE NOUVEAUTÉ – Violence en milieu de travail

Diminution physique permanente

Pénalités, amendes et déclaration d'accidents en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Les résultats d'exploitation exposent en détail le revenu et les dépenses de Travail sécuritaire NB pour le troisième trimestre de 2012, par rapport aux chiffres budgétés et à la période correspondante de l'exercice antérieur. Les mouvements de la trésorerie exposent en détail les rentrées et les sorties de fonds pour le troisième trimestre de 2012, par rapport à la période correspondante de l'exercice antérieur.

Résultats d'exploitation (non vérifiés) Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012

	Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Revenus			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	131 246 \$	137 431 \$	152 113 \$
Placements	54 408	81 126	(27 296)
Province du Nouveau-Brunswick	–	–	100
	185 654 \$	218 557 \$	124 917 \$
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	141 263	127 932	140 691
Administration	31 989	28 906	28 027
Tribunal d'appel	1 407	1 189	1 190
Obligations prévues par la loi	1 031	1 028	987
	175 690 \$	159 055 \$	170 895 \$
Excédent net	9 964 \$	59 502 \$	(45 978) \$

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012

	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	118 358 \$	137 164 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	20 068	20 278
Intérêts et dividendes	23 050	20 805
Province du Nouveau-Brunswick	–	400
	<u>161 476</u>	<u>178 647</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	100 867	99 067
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	34 660	31 989
	<u>135 527</u>	<u>131 056</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	25 949	47 591
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	255 406	263 622
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	273 016	294 888
Acquisition d'immobilisations	872	1 057
	<u>273 888</u>	<u>295 945</u>
(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	(18 482)	(32 323)
Augmentation des espèces pendant l'exercice	7 467	15 268
Espèces et placements à court terme, début de la période	21 774	28 374
Espèces et placements à court terme, fin de la période	29 241 \$	43 642 \$

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux conventions et pratiques comptables précisées dans les notes afférentes aux états financiers présentées dans le *Rapport annuel 2011* de Travail sécuritaire NB.

Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le document intitulé *Résultats de fin d'exercice 2011*.
2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 30 septembre 2012.
3. Source : Service des ressources humaines, 30 septembre 2012.
4. Source : Division des services généraux, 30 septembre 2012.
5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
7. Tous les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail* en 2012, selon l'année de l'accident.
8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
9. Roulement du personnel (exprimé en pourcentage) = (nombre d'employés quittant l'organisme / ETP) * 100.
10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.
13. Avant le 31 mars 2012, l'objectif de rendement n° 1 était l'indice des prix à la consommation (IPC) + 3,8 % et l'objectif de rendement n° 2 était le portefeuille de référence + 0,75 %. Ces changements sont attribuables à une mise à jour de la Politique n° 34-200 – Objectifs de placement.

Coordonnées

1 800 222-9775
www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9